

Loïc Mathorel

Avocat au Barreau

Ancien Bâtonnier

19 rue Racine 44000 NANTES

☎ 02.40.69.93.93 – ☎ 02.51.84.17.90

Case Palais 10

E.mail : mathorelloic@wanadoo.fr

Laurence Jallu
Avocat au Barreau



Monsieur Pierre PRENAUD

Expert

1 bis rue Voltaire

44000 NANTES

Nantes, le 10 mars 2005

Notre référence : Commune de HAUTE GOULAINNE / ROIRAND

LM/AB

Votre référence : 04/09

Cher Monsieur et Expert,

La Commune de HAUTE GOULAINNE vient enfin de reprendre contact avec moi pour me préciser la position qu'elle entend prendre suite à votre proposition transactionnelle.

La Commune de HAUTE GOULAINNE accepte la prise en charge à ses frais des travaux de modifications du réseau extérieur correspondant aux travaux sur la voirie publique, à savoir modification du tabouret et son raccordement sur le branchement du tabouret de la maison voisine et reprise des voiries.

Cependant, la Commune estime qu'elle n'a pas à prendre intégralement à sa charge le coût du terrassement de la fouille et la mise à jour de la canalisation demandée pour l'expertise réalisée par l'Entreprise BOUCHAUD, ainsi d'ailleurs que les frais d'expertise et autres frais juridiques.

La Commune de HAUTE GOULAINNE souhaite par conséquent que ces charges ~~soient réparties équitablement entre Monsieur ROIRAND et elle-même dans la mesure notamment où l'exhaussement de sol réalisé a effectivement démontré, comme l'avait souligné la Commune, que la canalisation d'eau potable rendait techniquement impossible le fait d'atteindre la profondeur de 1300 mm demandée.~~

Il est bien entendu qu'il restera à la charge de Monsieur ROIRAND les frais inhérents à la modification de la canalisation située sur son terrain, afin d'en assurer le raccordement à la boîte de branchement et en assurer ainsi l'évacuation.

Tels sont les éléments que la Commune m'a demandé de transmettre.

Je me permettrai d'insister sur le caractère tout à fait équitable des propositions de la Commune.

Il serait bien entendu anormal que la Commune soit dans l'obligation de supporter seule la totalité des frais qui sont générés par la présente expertise.

J'adresse copie de la présente à mon contradicteur.

Je vous remercie de bien vouloir considérer la présente comme un dire qu'il y a lieu d'annexer à votre rapport avec votre réponse.

Veillez agréer, Cher Monsieur et Expert, l'expression de mes sentiments distingués.

Loïc MATHOREL
